

■ LES PERSONNES PHYSIQUES

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION <i>Automatique à échéance</i>	Temporaire
	<i>Euros</i>		
* Complémentaire Individuelle de Personne (C.I.P) liée à une C.A.P.			
Option 1 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € Décès : plafond porté à 15.245 €.	23,86 € par personne		
Option 2 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € Décès : plafond porté à 30.490 € avec complément de : . 7.623 € au conjoint . 3.812 € par enfant à charge	30,76 € par personne		
Option 3 Prestations complémentaires : plafond porté à 1.525 € Invalidité permanente : plafond porté à 76.225 € * Cette option est seulement réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents. Le capital Décès de base de 6.098 € demeure acquis. L'option 1 ou 2 est cependant accessible à ceux-ci. * de 1 à 50 % : 76.225 € x taux de 51 à 100 % : 228.674 € x taux > 50 %. Sans que l'indemnité totale excède 152.450 €.	22,48 € par personne		
* Garantie Annulation Voyage (G.A.V.)			
- sur prix du voyage et séjour, par personne	4,25 %		⊙
* Assurance Frais Médicaux à l'Etranger			
- option 1 : plafond de remboursement de 80.000 € Cotisation par journée, par participant.	2,34 €		⊙
- option 2 : plafond de remboursement de 150.000 € Cotisation par journée, par participant.	3,12 €		